

LES GOURMANDS D'EYGALIERES



On vous propose un parcours gourmand pour deux semé de petits cadeaux ! Partez à la découverte de nos restaurants où les détenteurs de ce Pass recevront une petite attention particulière. Après 3 dégustations gourmandes tamponnées il vous sera offert une dégustation et un produit chez un de nos producteurs du village.

Règlement

1. Le Pass Gourmand a été créé par l'association La Banaste afin d'encourager les habitants et visiteurs d'Eygalières à rester fidèles à notre village.
2. Le Pass gourmand comprend 9 étiquettes de restaurants en beige, 3 étiquettes de producteurs en rose et une carte du village où sont répertoriés les établissements à visiter.
3. Le Pass gourmand est donné gratuitement par un restaurateur ou un producteur de la Banaste ou un point touristique.
4. Le Pass gourmand est valable pour 2 personnes, chaque tampon sera apposé pour un minimum de 2 consommateurs. Il devra être présenté à l'arrivée dans le restaurant ou chez le producteur.
5. Après un repas pour 2 personnes comprenant au minimum 2 formules (entrée+ plat ou plat + dessert par personne), un tampon sera apposé par le restaurateur sur le Pass gourmand dans la case de son restaurant uniquement avec son tampon dédié.
6. Chaque détenteur du Pass gourmand recevra une petite attention particulière de la part du restaurateur. Cette attention sera choisie par le restaurateur. (Amuse-bouche, gourmandise, apéritif, cadeau...)
7. Dès que le Pass comporte 3 tampons de restaurateurs (sans ordre particulier), le détenteur du Pass peut visiter un producteur du Pass pour une dégustation et un produit offert. Ce produit et cette dégustation seront choisis par le producteur.

A chaque collection de 3 tampons supplémentaires, le détenteur du Pass pourra se rendre chez un autre producteur du Pass pour une dégustation et un petit cadeau.

8. En aucun cas, le détenteur du Pass ne peut prétendre à un produit de son choix ou à un remplacement de son produit par un autre produit ou par de l'argent.
9. Le Pass Gourmand est valable du 1er juillet 2017 au 31 mars 2018.
10. En cas de litige sur la réglementation, Iris Luiten, directrice du Léopard Gourmand sera la seule personne accréditée à juger la situation et à trancher.